



COMPTE RENDU

Réunion du 17 septembre 2020

Travaux d'assainissement rue Auguste Biblocq

Suite aux travaux d'assainissement de la rue Auguste Biblocq, la municipalité et la CA2BM ont organisé une réunion publique afin d'expliquer aux riverains :

- Le contexte des travaux
- Le déroulement des travaux et les perturbations engendrées
- Les aides financières pour le raccordement au terme des travaux

Mme le Maire a présenté le contexte :

- Le maître d'ouvrage des travaux est la CA2BM
- Les travaux vont entraîner des perturbations dans la commune, mais ils sont importants pour la collectivité.
- La police de l'eau a contraint la CA2BM à réaliser ces travaux suite à un diagnostic qui a révélé des points de pollution.

M. Delplanque, technicien à la CA2BM a pris la parole pour expliquer le déroulement des travaux.

La rue Biblocq a été imposée par la police de l'eau qui, suite à un diagnostic, a retrouvé des traces de pollution liées à un mauvais fonctionnement des assainissements individuels. Cette pollution se situe au niveau de la Tringue, qui se jette dans la Canche puis dans la mer. Cette pollution risque d'entraîner une dégradation de la qualité des eaux de baignade.

Pour réaliser les travaux, la SADE de St Martin-Boulogne a été sélectionnée suite à un appel d'offres. L'entreprise met 2 équipes sur place afin que les travaux se déroulent le plus rapidement possible, sur environ 3 mois.

Le coût de l'opération s'élève à 648 000 € hors taxe, intégralement supporté par la CA2BM. Les travaux ont débuté avec une semaine d'avance sur le calendrier initial du fait d'une météo clémente.

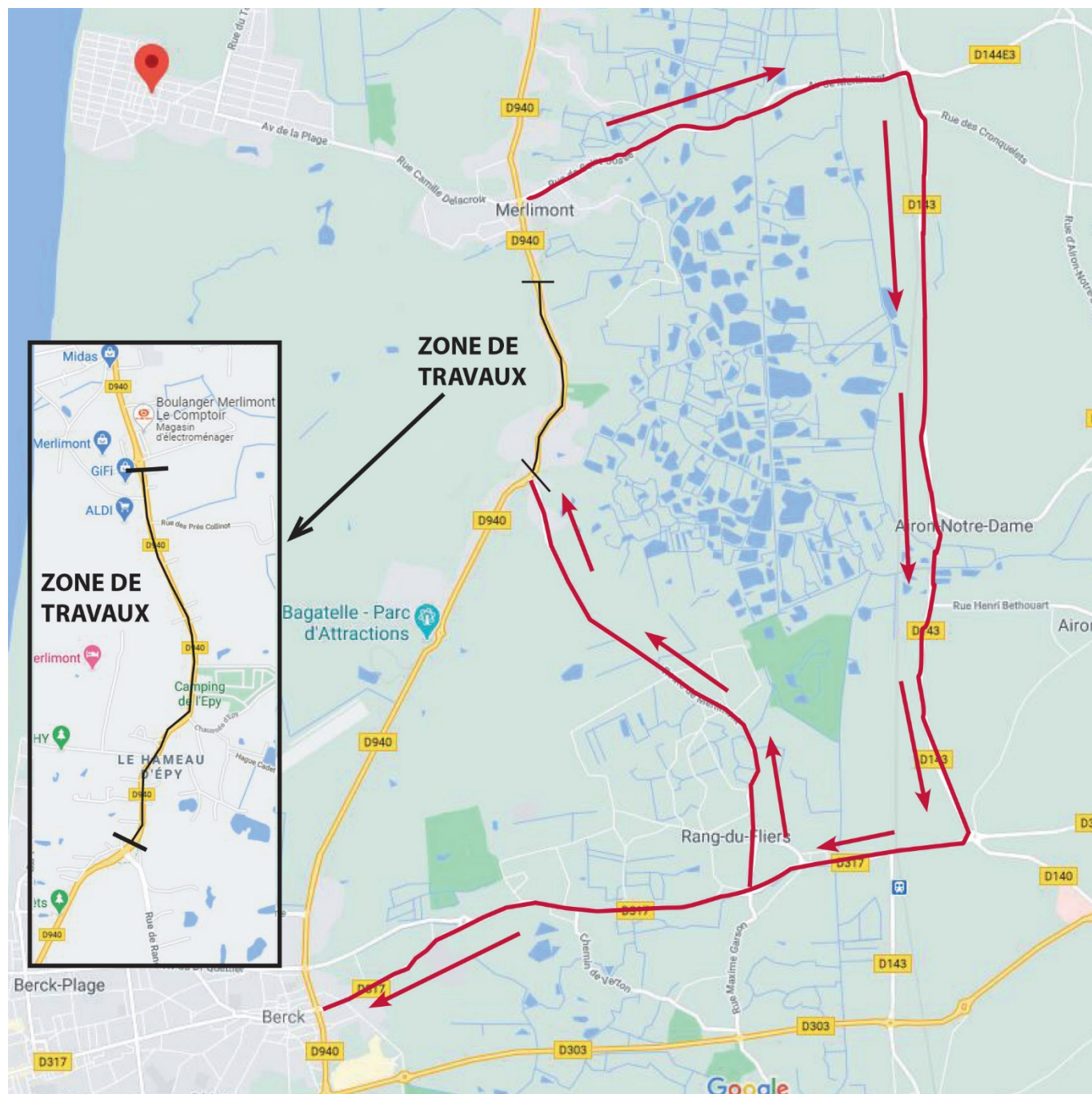
La circulation :

La zone de travaux se situe sur un linéaire de 1300 mètres entre le giratoire de Leroy Merlin le croisement entre la D940 et la route de Rang du Fliers.

Les travaux vont se dérouler sur une demie-chaussée qui sera matérialisée par des plots de chantier, afin d'assurer la sécurité des agents de la SADE.

Jusqu'au 5 octobre, la SADE réalise le tronçon allant du giratoire à la fin de la zone commerciale afin de libérer les 2 voies de circulation pour les accès des commerces. Une circulation alternée par des feux tricolores est donc mise en place.

A compter du 5 octobre, une déviation de la circulation sera mise en place dans le sens Etaples – Berck à partir du giratoire de la place de la Haye. La circulation dans le sens Berck – Etaples est maintenue.



L'accès aux commerces de la zone sera maintenu durant toute la durée des travaux et sera matérialisée par des panneaux de communication.

La circulation des bus scolaires et de la ligne régulière 513, est maintenue dans les mêmes conditions qu'actuellement dans le sens Berck-Etaples.

Dans l'autre sens, les arrêts Auguste Biblocq (Leroy Merlin), hameau de l'Epy, camping de l'Epy ne seront pas desservis. Un arrêt de bus provisoire sera mis en place route de St Josse devant la mairie.

La partie technique :

Etant donné les caractéristiques du terrain, 2 postes de refoulement vont être installés :

- A l'angle de la rue des Près Collinot
- Au niveau du domaine des Peupliers bleus

Ces postes de refoulement, qui vont desservir respectivement 600 et 700 mètres linéaires, servent à renvoyer les eaux usées vers le réseau collectif.

Chaque riverain concerné par un futur raccordement – du 635 au 1857 rue Auguste Biblocq- va recevoir un courrier afin de rencontrer sur place les chefs de chantier quant au positionnement du boîtier qui permettra de raccorder le domicile au réseau.

Les aides financières :

A compter de début 2021, chaque riverain devra réaliser des travaux dans son domicile afin que l'évacuation des eaux usées soit effectuée dans le réseau collectif.

L'agence de l'eau attribue des subventions à la CA2BM afin d'aider les particuliers à financer ces travaux à hauteur de 50% du montant global :

- Plafonné à 1200 € pour un raccordement simple
- Plafonné à 3600 € pour un raccordement complexe (canalisations à passer sous la maison ...)

Les dossiers de demande de subvention seront distribués par la CA2BM dans les boîtes aux lettres.

Chaque riverain dispose d'un délai de 2 ans (ou 10 ans à compter de la date d'installation d'un assainissement aux normes) pour bénéficier des aides afin de se raccorder au réseau collectif. Passé ce délai, la CA2BM oblige les particuliers à réaliser les travaux sous peine de doublement de la taxe d'assainissement. Les aides financières ne sont plus attribuées au-delà de ce délai.

La taxe d'assainissement est mise en place dès que le raccordement des habitations au réseau collectif est possible. Le tarif de l'eau évoluera également.

Questions du public :

Nous avons un vide sanitaire, qui pourra nous conseiller sur les travaux à effectuer ?

Les chefs de chantiers sont à votre disposition. Leurs numéros de téléphone sont sur le courrier reçu il y a quelques semaines :

- *M. Croisy : 06 14 28 20 92*
- *M. Fortin : 06 25 52 92 17*
- *A défaut, service assainissement CA2BM : 03 21 84 64 71*

Nous avons une fosse septique à l'arrière de la maison, nous ne voyons pas bien comment nous allons relier la fosse au réseau ?

Le raccordement ne s'effectue pas à partir de la fosse. Les trottoirs seront dans tous les cas ouverts, donc réhabilités au terme des travaux. Il ne faut pas hésiter à interpeller les chefs de chantier. Une réunion de chantier est prévue tous les mercredis à 9h au niveau de l'aire de pique-nique face au camping de l'Epy.

A quelle profondeur il faut mettre le boîtier de raccordement ?

Au cas par cas, le chef de chantier pourra vous conseiller en fonction de la position des canalisations.

Nous habitons rue des chardonnerets :

- **Faudra-t-il emprunter la déviation pour aller à Berck ? OUI**
- **Ne peut-on pas maintenir l'arrêt de bus face à Leroy Merlin, car pour rejoindre la mairie, les enfants vont devoir faire 25 minutes à pied, dans une zone de travaux, en plein hiver, ce n'est pas concevable ? Mme Le Maire va en discuter avec la Région. Il avait été convenu de le supprimer pour éviter que les élèves perdent encore plus de temps de trajet.**
- **La mairie ne pourrait-elle pas mettre à disposition un local pour que les enfants puissent déposer leurs vélos ? Ce n'est pas possible en termes de place sur le domaine public communal. De plus il est tout aussi dangereux de traverser une zone de travaux en vélo.**

Que va devenir la station d'épuration du lotissement des chardonnerets ?

Elle appartient à la commune et n'est pas rétrocédée à la CA2BM. Elle pourra être supprimée une fois la boîte de branchement installée et le réseau opérationnel.

Les maisons du domaine des peupliers bleus ont toute une station d'épuration individuelle aux normes, non polluantes, pourquoi devons-nous nous raccorder ?

Une boîte de branchement sera installée sur l'espace public en limite de propriété ; à charge ensuite au syndic de copropriété de réaliser les branchements nécessaires pour le raccordement du lotissement au réseau collectif. C'est une obligation, car les stations

individuelles ne traitent pas la bactériologie des eaux usées. Si le raccordement n'est pas effectué dans les 2 ans, chaque propriétaire verra sa taxe d'assainissement doubler.

Comment inciter les clients à fréquenter nos commerces ? Car la situation est déjà difficile avec la crise sanitaire, si nos commerces ne sont pas accessibles pour les fêtes de fin d'année, c'est catastrophique.

Les commerçants peuvent donner à la CA2BM des panneaux qui seront apposés aux entrées de la zone de travaux.

La municipalité va mettre en place une signalétique spécifique pour début octobre. Les commerçants doivent envoyer leurs logos par mail à :

- La mairie : communication-merlimont@orange.fr
- A la CA2BM : assainissementcuq@ca2bm.fr à l'attention de M. Delplanque

Est-il possible de faire les travaux de nuit ?

Non, car le coût serait bien plus élevé et les nuisances sonores trop importantes pour les riverains.

Pourrons-nous sortir nos véhicules si nous sommes côté travaux ?

Oui, les chefs de chantiers vont informer les riverains concernés quelques jours avant afin que les véhicules soient sortis.

Que faire des cuves de fosses septiques ?

Elles peuvent soit être vidées et comblées avec du sable, soit vidangées, désinfectées et réutilisées en citerne d'eau.

L'assainissement collectif peut-il traiter les eaux pluviales ?

Non, il est conçu uniquement pour les eaux usées.

Si nous réalisons les travaux de raccordement par nous-mêmes, pouvons-nous avoir la subvention ?

Oui mais uniquement sur les fournitures et non sur la main d'œuvre.

Avez-vous une liste d'entreprises à nous fournir pour les travaux chez nous ?

Nous n'avons pas le droit de fournir les coordonnées des entreprises aux particuliers.

Si les poste de refoulement tombent en panne comment cela est-il géré ?

Un système de télégestion prévient une personne d'astreinte chez véolia, qui va intervenir au plus vite.

Pourquoi ne pas profiter des travaux pour réaliser des pistes cyclables ?

La vélo-route sur cette portion est également une compétence communautaire, mais le budget de la CA2BM ne permet pas de tout réaliser dans le même temps.

La chaussée de l'Epy sera-t-elle concernée ?

Si vous habitez à l'angle oui. Pour le reste de la rue, il faudra attendre les prochains programmes de travaux.

Les propriétaires d'une résidence secondaire peuvent-ils bénéficier de la subvention ?

Oui, elles sont attribuées aux propriétaires de résidences principales, secondaires, sans condition de ressources.

Le public n'ayant plus de questions, la réunion est levée à 19h30.